

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 14 septembre 2017

Personnes présentes

- Messieurs LEVRAT, DONGUY, RABATEL, HAUTAPLAIN, GASCON
- Mesdames OBADIA, GONIN, MONTAGNE, DUBOIS, BERTHIER-CASSET, RASPER, CHOUTEAU

Daniel CHABERT, excusé, donne pouvoir à Monsieur le Maire
Annie VUICHARD, excusée, donne pouvoir à Corine GONIN
Alexandre DIDIER, excusé, donne pouvoir à Laurence CHOUTEAU

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion ordinaire du 19 juillet 2017.

Rythmes scolaires

Suite au retour de la semaine de 4 jours avec suppression des T.A.P., Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois, à compter du 1^{er} septembre 2017.

- Non reconduction de l'emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation non titulaire, qui n'a plus lieu d'être.
- Reconduction, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique non titulaire affecté à la cantine scolaire, pour une durée de travail hebdomadaire annualisée de 10 h 40.
- Diminution du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique non titulaire affecté à la classe maternelle, pour une durée hebdomadaire annualisée de 21 h 45 au lieu de 24 h 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire telles que définies ci-dessus.
- Fixe en conséquence le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Dit que les crédits sont disponibles au chapitre budgétaire.

Ecole

58 élèves sont inscrits à la rentrée 2017 : 17 en maternelle, 17 en CP/CE1 et 24 en CE2, CM1 et CM2. Le seuil de fermeture de classe étant fixé à 56 élèves, des démarches sont actuellement entreprises afin d'éviter cette situation.

Chapelle

Les travaux de restauration sont pratiquement terminés ; il reste quelques aménagements qui seront effectués prochainement.

Le Conseil Municipal décide de procéder à son inauguration le samedi 24 mars 2018, à 10 h 30. Ce sera l'occasion d'inviter et de remercier tous les généreux donateurs.

Le marché des producteurs

Une page Facebook a été créée afin d'y trouver tous les renseignements nécessaires. A noter que dès octobre, un boulanger et un poissonnier viendront rejoindre les exposants habituels.

Le marché de Noël aura lieu le samedi 2 décembre. Comme les années passées, plusieurs animations seront proposées aux visiteurs.

Par ailleurs, 4 tableaux électriques, comprenant chacun 3 prises, seront prochainement installés sous la halle.

Divers

- ✓ La date des vœux du Maire a été fixée au samedi 13 janvier 2018 à 18 h 30.
- ✓ Un grand rassemblement d'anciens combattants de la guerre d'Algérie aura lieu dans le village le 23 mai 2018, avec dépôt de gerbes au monument aux morts. La commune y déposera une gerbe et offrira le pot de l'amitié à tous les participants.
- ✓ Dans le cadre du schéma de mutualisation, la commune a résilié le contrat qui la liait avec Groupama. Le nouveau contrat mutualisé fera faire à la municipalité une économie de près de 30 %.
- ✓ Afin d'isoler avant l'hiver le logement de la cure, de la laine de verre sera installée très prochainement.

Après signature de différents documents, la séance est levée.

Prochaine réunion : mercredi 11 octobre 2017 - 20 h 30

Monsieur le Maire

La Secrétaire de séance

Les Conseillers